

DIRECTIVES SUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL

➤ Limiter l'accès aux externes au strict minimum

Visiteurs externes

L'accès aux externes aux **centres sera limité au strict minimum**. Cela signifie que l'accès ne sera accordé **qu'aux services nécessaires** (fournitures, interprètes, médecins, etc.).

Les visites pour les résidents seront refusées.

Les stagiaires sont considérés comme faisant partie du personnel et sont toujours admis.

Volontaires

Seuls les volontaires externes âgés de moins de 45 ans et effectuant des activités essentielles au bon fonctionnement du centre sont autorisés à entrer dans les centres.

Les volontaires doivent se **soumettre aux mêmes consignes d'hygiène que le personnel**.

Visites guidées/visites de groupes

Toutes les visites et/ou visites de groupes extérieurs **doivent être annulées**.

➤ Éviter les files d'attente (veiller à ce que les personnes gardent une distance d'un mètre autant que possible)

Évitez les files d'attente aux services sociaux, aux services médicaux, économat, etc.

Essayez de **travailler sur rendez-vous autant que possible pour éviter les files d'attente**.

Pour l'économat, on peut penser à un système de « collect&go » où les résidents communiquent leur besoins via un formulaire de demande et les fournitures sont apportées dans la chambre.

Repas

Il est **recommandé de donner les repas dans les chambres**, surtout pour les familles.

Si cela n'est pas possible, il convient d'**examiner si les heures d'ouverture du restaurant peuvent être prolongées**. Les personnes vulnérables doivent pouvoir manger à d'autres moments.

Services communautaires

Il est recommandé de **faire appel au plus grand nombre possible de résidents pour les tâches supplémentaires**, telles que les repas dans la chambre, la désinfection des pièces, etc.

Une **augmentation supplémentaire du budget pour les services communautaires peut être demandée** par les voies habituelles. Il est permis de **faire preuve de souplesse en ce qui concerne les taux maximums** (taux horaire, montant mensuel maximum, etc.).

➤ **Eviter le rassemblement de groupes**

Réunions	N'autoriser que les réunions qui sont absolument nécessaires au fonctionnement du centre (par exemple, le briefing quotidien). Prévoyez assez d'espace et une ventilation suffisante pour les réunions et évitez les contacts personnels. Respectez les instructions d'hygiène à cet effet.
Rassemblements de groupes au centre	L'organisation de réunions de groupes internes par et pour les résidents doit être réduite au minimum. Les consignes d'hygiène doivent être respectées.
Sorties de groupe à l'extérieur du centre	Si des activités sont prévues en dehors du centre, suivez les directives gouvernementales en vigueur à ce moment-là. Il est conseillé d'être à l'extérieur autant que possible.
Entretiens individuels	Les entretiens individuels sont toujours autorisés. Il est très important que le suivi de la procédure soit garanti (OE, CGRA, avocats, etc.).
Transport commun des résidents	Le transport de groupes de résidents dans la même voiture ou le même minibus doit être limité au strict nécessaire. Les consignes d'hygiène doivent être respectées (espace et distance suffisants, ventilation suffisante, etc.).